

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2026

Le 29 avril 2026, le conseil municipal de Saint-Victournien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Didier DELAVERGNAS, Emmanuel BAUDET, Stéphanie REIJASSE, Florian CHENE, Elodie RIBOT, Nicolas POIVRE, Carine JARDINIER, Julien MASDIEU, Rémy SORATROI, Ophélie PEUCH, Christophe PIQUEREL, Frédéric BRUN, Victorine BACCOUNNAUD, Hervé LOUIS, Rose BONARDET

Excusés : Corinne BLAIZEAU donne pouvoir à Laurence BEIGE

Marie-Cécile SIMONNEAU donne pouvoir à Elodie RIBOT

Secrétaire : Emmanuel BAUDET

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2026 à la majorité, 18 pour, 1 contre.

Affectation du résultat d'exploitation 2025 du budget général

Le Maire présente le budget 2025 et donne des explications concernant le résultat d'exploitation 2025.

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	-69 195,83€	Report déficitaire N-1	0.00 €
Report excédentaire N-1	0.00 €	Report excédentaire N-1	454 718,31 €
		- Part affectée à l'investissement en N-1	71 053,83 €
Dépenses de l'exercice	129 910,30 €	Dépenses de l'exercice	1 557 970,32 €
Recettes de l'exercice	110 189,29 €	Recettes de l'exercice	1 540 358,76 €
Résultat de l'exercice	-19 721,01 €	Résultat de l'exercice	-17 611,56€
Résultat cumulé de la section = article 001 en dépenses 2026	-88 916,84 €	Résultat cumulé de la section à affecter en 2026	366 052,92 €
Restes à réaliser dépenses	103 937,28 €	Affectation obligatoire à l'investissement N+1 (article 1068 en N+1)	147 354,12 €
Restes à réaliser recettes	45 500,00 €	Complément d'affectation en investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser	-58 437,28 €		
Besoin de financement	-147 354,12 €	Reprise N+1 en fonctionnement (article 002)	218 698,80 €

Le Maire explique le résultat et indique que la remunicipalisation depuis 2022 de l'Accueil de Loisirs a très fortement impacté le budget de la commune. Il recommande de la prudence en matière budgétaire, mais indique qu'avec la création du syndicat AEJO 87, des économies amèneront malgré tout un peu de latitude.

M. BRUN s'en étonne et recommande davantage de prudence.

Le Maire lui rappelle que, sur le mandat précédent, M. BRUN déplorait le manque d'investissement.

L'affectation du résultat d'exploitation 2025 du budget général est voté à la majorité (3 absentions, 1 contre).

Affectation du résultat d'exploitation 2025 du budget CCAS

Le Maire présente le budget CCAS 2025 et le résultat d'exploitation.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Report déficitaire N-1	0.00 €
Report excédentaire N-1	0.00 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €
Recettes de l'exercice	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat cumulé de la section	0.00 €
Restes à réaliser dépenses	0.00 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	0.00 €
Report excédentaire N-1	338,96 €
- Part affectée à l'investissement en N	0.00 €
Dépenses de l'exercice	550,00 €
Recettes de l'exercice	784,00 €
Résultat de l'exercice	234,00 €
Résultat cumulé de la section à affecter en N+1	572,96 €
Affectation obligatoire à l'investissement N+1	0.00 €
Complément d'affectation en investissement	0.00 €
Total à affecter	0.00 €
Reprise N+1 en fonctionnement (article 002)	572,96 €

Le résultat d'exploitation 2025 du CCAS est voté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition

Pas d'augmentation des taux de 2025 pour 2026 :

- Taxe foncière (bâti) : **40.82 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **84.94 %**
- Taxe d'habitation : **14.08 %**

Le Maire présente les taux d'imposition 2026 et propose de ne pas les augmenter et donc de rester sur les mêmes bases qu'en 2025.

Les taux d'imposition sont votés à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations

Mme Ribot présente les propositions de subvention aux associations pour 2026. Chaque demande a été étudiée et commentée lors du conseil municipal.

Associations communales

Nom de l'association	Montant
Les Sans-soucis	400 €
CASV FOOTBALL	1 500 €
Gym volontaire	800 €
Club canin	1 000 €
Bellifort'ys	580 €
FNACA	0 €
AGHP	550 €
8 pool	600 €

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant
CKC	1 500 €
La petite Boule	1 800 €
Asso Parents élèves	500 €
USEP Les Bleuets	3 500 €
Les Nounous en folie	300 €
St Vic en Chemins	1 000 €
Vibr' à St Vic	300 €
Judo Club	1 500 €

Associations extra-communales et autres organismes

Nom de l'association	Commune	Montant
Secours populaire	Limoges	100 €
Ecole de Foot Val de Vienne	Saint-Martin de Jussac	500 €
Conciliateurs de justice	Limoges	200 €
Faites des Livres	Saint Junien	600 €

Il est à noter qu'en l'absence de la demande de subvention de la FNACA, la subvention a été mise à 0.

M. BRUN souhaite que chaque demande de subvention soit appuyée par un rapport financier plus détaillé.

Mme Ophélie PEUCH étant membre du bureau de l'association des Parents d'élèves n'a pris part ni aux discussions, ni au vote de la subvention pour cette association. La subvention pour cette association a été votée individuellement.

Le total des subventions s'élève donc à 1 7230 €. Ces sommes seront inscrites au budget primitif communal 2026 à l'article 65748.

Le montant des subventions aux associations est voté à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2026 général

Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	549 550.00 €
012	Charges de personnel	827 060.00 €
65	Autres charges de gestion courante	220 225.00 €
66	Charges financières	30 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	429.72 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	402.00 €
023	Virement section d'investissement	152 460.08 €
042	Opérations d'ordre entre sections	12 003.00 €
TOTAL		1 792 129.80 €

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services du domaine	172 670.00 €
73	Impôts et taxes	1 044 169.00 €
74	Dotations, subventions et participations	281 077.00 €
75	Autres produits de gestion courante	39 000.00 €
013	Atténuation de charges	31 000.00 €
76	Produits financiers	15.00 €
77	Produits exceptionnels	500.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	5 000.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	218 698.80 €
TOTAL		1 792 129.80 €

Investissement Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
001	Déficit d'investissement reporté	88 916.84 €
16	Emprunts et dettes assimilées	73 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	247 847.28 €
TOTAL		409 764.12 €

Investissement Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	157 354.12 €
13	Subventions d'investissement	87 446.92 €
021	Virement section de fonctionnement	152 460.08 €
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	12 003.00 €
TOTAL		409 764.12 €

Le Maire présente le budget primitif 2026.

Le budget primitif 2026 est voté à la majorité (3 contre, 16 pour).

Vote du budget primitif 2026 CCAS

Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
65	Autres charges de gestion courante	657.00 €
TOTAL		657.00 €

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services du domaine	84.04 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	572.96 €
TOTAL		657.00 €

Le Maire présente le budget primitif CCAS 2026.

Le budget primitif CCAS 2026 est voté l'unanimité.

Tarifs du colombarium et des cavurnes, modification des concessions

M. DELAVERGNAS présente la proposition tarifaire de l'occupation du cimetière et indique qu'il faudra retravailler le règlement intérieur.

PROJET SAINT VICTURNIEN						
	DUREE CONCESSION	NBRE DE PLACES	DIMENSIONS*	M²	TARIF / M²	PRIX
Petite	15 ANS	2/3 Superposées	2,8 X 1,50	4,2	35,00 €	147,00 €
	30 ANS	2/3 Superposées	2,8 X 1,50	4,2	75,00 €	315,00 €
	50 ANS	2/3 Superposées	2,8 X 1,50	4,2	110,00 €	462,00 €
Moyenne	15 ANS	2 à 4	2,8 X 2,50	7	35,00 €	245,00 €
	30 ANS	2 à 4	2,8 X 2,50	7	75,00 €	525,00 €
	50 ANS	2 à 4	2,8 X 2,50	7	110,00 €	770,00 €
Grande	15 ANS	6 à 9	2,8 X 3	8,4	35,00 €	294,00 €
	30 ANS	6 à 9	2,8 X 3	8,4	75,00 €	630,00 €
	50 ANS	6 à 9	2,8 X 3	8,4	110,00 €	924,00 €
CAVURNE	15 ANS	A définir 1 ou 2		1	420,00 €	420,00 €
	30 ANS	A définir 1 ou 2		1	460,00 €	460,00 €
	50 ANS	A définir 1 ou 2		1	500,00 €	500,00 €
COLUMBARIUM	15 ANS	A définir 1 ou 2		1	350,00 €	350,00 €
	30 ANS	A définir 1 ou 2		1	450,00 €	450,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	GRATUIT					

Suite aux échanges, il est décidé de reporter la mise en place de la nouvelle tarification d'occupation du cimetière au prochain conseil municipal pour que la commission Travaux travaille sur les tarifs et le règlement du cimetière avant de voter l'ensemble. M. DELAVERGNAS s'engage à faire parvenir par mail un projet de règlement intérieur du cimetière aux membres du conseil municipal sous 15 jours. Une date pour une prochaine commission sur ce sujet sera proposée.

Création d'un poste administratif

Le Maire propose de créer un poste d'agent administratif à temps complet afin de pallier au retard administratif et d'anticiper un départ à la retraite, afin que les compétences et connaissances soient transmises.

Pour ce faire, un poste doit être créé sur les 3 grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs : adjoint administratif, adjoint administratif de 2^{ème} classe et adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Une offre d'emploi sera publiée avec la déclaration de vacance du poste.

M. LOUIS remarque qu'il lui semblait que c'est la POL qui gère l'urbanisme. Il lui est répondu qu'effectivement la POL instruit les dossiers, mais que la préparation et le suivi des dossiers après instruction représente un temps de travail très important de l'agent dont le départ est prévu.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération de principe pour le recrutement pour remplacements d'agents indisponibles et pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles.

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Par ailleurs, le code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité (article L. 332-23 1^o) ou un accroissement saisonnier d'activité (article L. 332-23-2).

La précédente délibération datant de 2019 n'est plus valide et il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels en cas d'indisponibilité des agents sur emplois permanents, d'une part, et de créer 6 postes d'adjoints techniques non permanents pour permettre des recrutements en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Il est précisé que cette délibération est indispensable pour recruter des contractuels sur des emplois qui doivent exister.

Cette délibération est adoptée à la majorité (1 contre, 18 pour).

Amortissement des achats d'investissement

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement.

L'article R 2321-1 du CGCT précise le principe selon lequel l'assemblée délibérante a la possibilité de fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent en un an.

Le Maire propose d'amortir certains achats d'investissement afin de limiter le déficit de la section d'investissement.

Nature	Durée
Achat d'une valeur inférieur ou égale à 500 €	1 an
2051 – Concessions et droits similaires (brevets, licences, logiciels applicatifs ...)	2 ans
215731 – Matériel roulant de voirie (laveuses, balayeuses, tondeuses autoportées, tracteurs, pelleteuses, épareuses, faucheuses d'accotement ...)	10 ans
215738 – Autre matériel de voirie (aspiratrices portables, nettoyeurs haute-pression, débroussailleuses, taille-haies, souffleurs, tronçonneuse ...)	5 ans
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques (matériel d'ateliers, outillage de plomberie, de menuiserie, de mécanique, postes de soudure, scies industrielles, échelle, perceuse, ponceuse, diable ...)	5 ans
2183 – Matériel informatique	3 ans
2184 – Matériel de bureau et mobilier	10 ans
2188 – Autres matériels (sportifs, d'aire de jeux, urbains, sono, nettoyage, défibrillateurs ...)	5 ans

Un échange entre les membres du conseil municipal permet d'adopter cette nouvelle procédure. La question des amortissements sur une durée inférieure à un an a suscité de nombreux questionnements.

Après délibération, cette proposition est adoptée à la majorité, (3 absentions, 16 pour).

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Maire présente une liste nominative de personnes pouvant intégrer la commission des impôts directs (CCID) et précise qu'elle doit être transmise sous 2 mois à compter du 15 mars 2026. Cette commission se réunira une fois par an et avant chaque élection.

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit qu'elle est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires.

Les 6 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressé par le conseil municipal.

Après présentation de la liste, des modifications sont apportées, qui donnent la liste suivante :

NOM	PRENOM	Date naissance	Adresse
M. CHAZELAS	Christophe	23/02/76	Le Grand Chemin – 87420 St-Victurnien
M. BOISSOU	Philippe	11/08/72	Beaumont – 87420 St-Victurnien
M. TEILLAUD	Christophe	06/12/69	4 route des Vallons – 87420 St-Victurnien
Mme VIRION	Solange	29/03/47	35 Le Loubier 87420 - St Victurnien
Mme HESBERICK	Nelly	22/06/51	3 Rue du Charron Chez Mallet - 87420 St Victurnien
Mme MAZAUD épouse BOURNAUD	Sylviane	07/11/52	La Marotte - 87420 St Victurnien
Mme VAUZELLE	Catherine	06/10/77	4 Rte de St Brice - 87420 St Victurnien
M. FREDON	Jérôme	30/09/78	10 rue de la Découverte – 87420 St Victurnien
M. RENAUD	Patrick	10/01/52	5 Rte de la Découverte - 87420 St Victurnien
M. VAREILLE	Pierre	20/11/80	18 Le Petit Loubier – 87420 St-Victurnien
Mme PERE	Michèle	16/02/61	1 ter chemin de la Vierge – 87420 St Victurnien
Mme GIBOUIN	Sandra	14/05/74	10 avenue du Pont – 87420 St-Victurnien
M. LAVAUD	Gérard	11/03/50	6 Rue de la Traverse – 87420 St Victurnien
M. DUPUY	Francis	27/06/55	16 Rue du Consulat – 87420 St Victurnien
Mme MOUSNIER	Françoise	11/07/66	13 La Chapelle Blanche – 87420 St Victurnien

Mme BOYER épouse NEBOUT	Martine	11/09/51	4 La Chapelle Blanche – 87420 St Victurnien
M. SABY	Patrick	13/05/50	14 Allée des Petites Chaumes L'Abattoir – 87420 St Victurnien
Mme TRIBALLEAU	Karine	13/06/70	1 chemin du Petit Clos Le Mas – 87420 St-Victurnien
M. JABELY	Laurent	07/04/72	10 lot. Les Grillons 3 – 87420 St Victurnien
Mme DEVOYON épouse LESPORT	Isabelle	27/04/62	8 Route de St Brice - 87420 St Victurnien
M. CHABANNE	Christian	05/03/64	4 rue du Vieux Puits – 87420 St-Victurnien
M. DEMERY	Jean Luc	03/06/63	6 La Vauzelle - 87420 St Victurnien
M. SAVARY	Sébastien	12/11/77	18 A Kolibufo – 87420 St-Victurnien
Mme SYLLA épouse DEPOND	Annie	10/12/60	17 La Chapelle Blanche - 87420 St Victurnien

Suite à ces modifications, le conseil municipal a adopté les membres de la CCID à l'unanimité.

Désignation d'un suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la POL

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer, avec les communes membres, le coût des dépenses transférées, diminué le cas échéant, des recettes de fonctionnement et des taxes afférentes. Ce travail est essentiel puisqu'il permet de déterminer le montant des attributions de compensation versées aux communes.

La loi laisse le soin au conseil communautaire de fixer le nombre des membres de la commission et leur répartition entre les communes. Elle stipule simplement que chaque commune doit avoir au moins un représentant et que cette commission doit élire un président et un vice-président.

La POL propose qu'elle soit composée du maire de chaque commune et que chaque maire puisse se faire représenter par un suppléant, désigné par le conseil municipal.

Il est demandé au conseil de valider la proposition de composition de la CLECT et de désigner un suppléant du maire. Mme Laurence BEIGE fait acte de candidature.

Cette proposition de candidature est validée à l'unanimité.

Aide pour une jeune de la commune sélectionnée en championnat de patinage

Le maire présente une demande d'aide exceptionnelle pour valoriser une jeune athlète.

Une demande d'aide a été reçue pour la participation d'une jeune de la commune, Louane, à une compétition internationale de patinage à EGNA en Italie. Elle s'est déroulée du 9 au 11 avril 2026 et a engendré des frais importants, dont l'inscription de 180 €.

Il est proposé d'accorder une aide exceptionnelle de 100 € pour aider Louane et ses parents concernant les frais de cette compétition.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Questions diverses

- Règlement intérieur du conseil municipal

Il doit être voté dans les 6 mois après le renouvellement du conseil municipal. Un projet sera proposé et voté lors de la prochaine séance.

- Règlement du cimetière

Suite à la décision du conseil municipal de ce jour, le règlement intérieur sera proposé et voté au prochain conseil municipal prenant en compte les nouveaux tarifs.

- Commissions communautaires

Le maire présente la liste des membres des conseillers aux commissions communautaires. Il indique que des modifications sont possibles selon les demandes.

Mme REIJASSE rappelle que les commissions communautaires sont entre 17h30 et 19h.

1 Développement Economique et promotion du territoire	Marie-Cécile SIMONNEAU	Guillaume SARRE
2 Ressources et perspectives	Guillaume SARRE	Laurence BEIGE
3 Sports et santé	Laurence BEIGE	Emmanuel BAUDET
4 Suivi des transitions et projet du territoire	Emmanuel BAUDET	Marie-Cécile SIMONNEAU
5 Cohésion sociale et solidaire	Laurence BEIGE	Stéphanie REIJASSE
6 Animation culturelle et valorisation du patrimoine	Marie-Cécile SIMONNEAU	Elodie RIBOT
7 Politique enfance et jeunesse	Laurence BEIGE	Stéphanie REIJASSE
8 Cycle de l'eau et Gestion des déchets	Didier DELAVERGNAS	Guillaume SARRE
9 Travaux de voirie et gestion du patrimoine bâti communautaire	Didier DELAVERGNAS	Guillaume SARRE
10 Planification et Aménagement du territoire	Marie-Cécile SIMONNEAU	Laurence BEIGE
11 Communication, numérique et relation aux usagers	Elodie RIBOT	Marie-Cécile SIMONNEAU

- Commission de contrôle des listes électorales (suppléants)

La Préfecture a envoyé un tableau à compléter, dans lequel doivent figurer des suppléants, qui n'ont pas été désignés lors de la précédente délibération. La proposition est faite de continuer dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Les membres concernés sont d'accord pour être suppléants.

- Assainissement

M. LOUIS demande la parole. Le Maire lui indique que les questions doivent être envoyées à l'avance. En l'absence du règlement intérieur du conseil municipal, il autorise les questions.

M. LOUIS informe du problème d'assainissement au Mas. Ce réseau collectif était prévu pour les eaux pluviales. Il existe un réseau séparatif et non séparatif.

Les services de la communauté de communes se sont déplacés sur site et auraient proposé une solution qui risque d'entraîner des coûts importants aux administrés concernés.

Le maire indique, que bien évidemment, il est en contact avec les services de la POL pour régler ce problème.

- ALSH

Mme BACCOUNNAUD demande si l'ALSH sera ouvert à Noël. Mme BEIGE indique qu'un conseil syndical s'est tenu récemment et a validé cette demande. Toutefois, il faut attendre que le procès-verbal soit signé avant de transmettre les informations.

- Sécurité

Mme BACCOUNNAUD met en exergue l'absence de protection aux abords de la voie ferrée de l'aire de jeux du bord de Vienne. M. DELAVERGNAS indique qu'une étude auprès de la SNCF est en cours. Il est rappelé qu'il serait souhaitable que les enfants et les animaux ne soient pas sans surveillance.

- Aménagement

Une table de « pique-nique » serait souhaitable à proximité de l'aire de jeux. M Le Maire informe qu'une réflexion est en cours sur l'équipement similaire en d'autres lieux de la commune.

- Festivités : Mme BEIGE informe que 2 manifestations vont se dérouler le 30 mai 2026 :

- « Faites des Livres » à destination des enfants à la Salle des Congrès avec des dédicaces personnalisées par les auteurs de 10h à 18h.
- « Festibase » à destination de tout public, enfants, ados, adultes, familles avec la présence des associations communales (Judo, Canoë, St Vic en chemin, Pazapas). La question du stationnement est soulevée. Mme BEIGE informe avoir recherché des emplacements pour que toutes les voitures puissent stationner. Elle rappelle que le Sous-Préfet avait souhaité que Route d'Aixe les voitures ne soient garées que d'un côté en termes de sécurité. M. BRUN indique qu'il a un pré qui aurait pu servir de parking à la condition que la communauté de communes aménage l'entrée. Le délai semble court pour cette année, mais l'idée peut être retenue pour l'année suivante.